



# ÉVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PCIA 2021-2027

Résumé non technique



Mars 2022



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.







BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001  
30001 NÎMES CEDEX 5

Date du document	11/03/2022
Contact	Damien BARRAL - damien.barral@brl.fr

Titre du document	Évaluation Stratégique Environnementale du PCIA 2021-2027
Référence du document :	Version initiale
Indice :	B

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
19/11/2020	A	Version initiale établie sur la base de la V1 du PCIA	Célia Groz Mathieu Watelet Katell Jaouannet	Damien Barral
14/03/2022	B	Version finale, établie sur la base de la V4 du PCIA	Katell Jaouannet Romane Girard	Damien Barral



# ÉVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PCIA 2021-2027

## Résumé non technique

<b>1</b>	<b>QU'EST-CE QU'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DU PROGRAMME DE COOPERATION INTERREG AMAZONIEN (PCIA) ET DE SON ARTICULATION</b>	<b>8</b>
2.1	LE PROGRAMME DE COOPERATION INTERREG AMAZONIE	8
2.2	ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	10
2.2.1	Convergence d'objectifs avec les engagements internationaux et communautaires	10
2.2.2	Cohérence avec la stratégie nationale	11
2.2.3	Adéquation avec les plans, schémas et programmes régionaux	11
<b>3</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION</b>	<b>13</b>
<b>4</b>	<b>PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE PCIA</b>	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>IDENTIFICATION ET ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PCIA SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>17</b>
5.1	ANALYSE GLOBALE	17
5.2	ANALYSE PAR PRIORITES	18
5.2.1	Priorité 1 : Pour un développement économique intelligent et une coopération scientifique améliorée du Plateau des Guyane	18
5.2.2	Priorité 2 : Un Plateau des Guyanes plus vert, mieux préservé et moins pollué	18
5.2.3	Priorité 3: Développer la coopération pour faciliter la mobilité au titre de la formation, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'inclusion sociale	20
5.2.4	Priorité 4 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la coopération régionale et faciliter la mobilisation de financements complémentaires dans l'optique d'améliorer la gouvernance du Programme	21
5.2.5	Priorité relative à l'assistance technique	21
<b>6</b>	<b>PRESENTATION DES MESURES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>22</b>
<b>7</b>	<b>DISPOSITIF POUR SUIVRE L'EVOLUTION DES INCIDENCES NEGATIVES NOTABLES</b>	<b>23</b>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition budgétaire du PCIA 2021-2027 .....	10
---	----

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs spécifiques et types d'actions selon les priorités du PCIA 2021-2027 .....	9
Tableau 2 : Synthèse de l'articulation entre le PCIA et les autres plans/schémas/programmes régionaux.....	12
Tableau 3 : Enjeux environnementaux par dimension environnementale .....	13
Tableau 4 : Synthèse du processus d'évaluation stratégique environnementale du PCIA .....	16
Tableau 5 : Nomenclature utilisée pour l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PCIA.....	17
Tableau 6 : Analyse simplifiée des incidences par domaine et OS .....	17
Tableau 7 : Indicateurs de suivi des incidences environnementales du PCIA, transversaux .....	24
Tableau 8 : Indicateurs de suivi des incidences environnementales du PCIA, associés aux objectifs spécifiques .....	26

# ACRONYMES

- AE : Autorité environnemental
- CTG: Collectivité Territoriale de Guyane
- DTS : Diagnostic territorial stratégique
- EnR : Énergies renouvelables
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER – CTE : Fonds Européen de Développement Régional – Coopération Territoriale Européenne
- GA : Groupes d'actions
- GES : Gaz à effet de serre
- OS : Objectifs spécifiques
- PCIA : Programme de Coopération Interreg Amazonie
- PO : Programme opérationnel
- TA : Types d'actions



# 1 QU'EST-CE QU'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

En Europe, la directive européenne n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent être soumis à une évaluation environnementale préalable à leur adoption dite « Évaluation Environnementale Stratégique ».

En France, la directive européenne a été transposée en droit français par ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 et son décret d'application ainsi que par le décret n°2005-613 du 27 mai 2005.

Ces textes ont ensuite été repris et complétés sur la base des modifications opérées par la loi « Grenelle 2 », les décrets n° 2012-616 du 2 mai 2012 ou n°2018-435 du 4 juin 2018 relatifs à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, qui ont étendu le champ d'application de l'évaluation environnementale stratégique et introduit des nouveautés de fond et de forme.

L'évaluation stratégique environnementale (ESE) est une démarche itérative d'aide à la décision, qui prépare et accompagne la conception d'un document, plan ou programme. Elle a pour objectif d'évaluer les incidences, positives ou négatives, des orientations du document étudié sur l'environnement. Elle est l'occasion de répertorier les enjeux environnementaux du territoire concerné et de vérifier que les orientations envisagées dans le plan ou programme ne leur portent pas atteinte. Le cas échéant, l'évaluation peut proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des incidences néfastes.

7

L'ESE est également un outil important d'information du public et des acteurs concernés par le programme, à qui elle offre une meilleure compréhension des choix effectués au cours de l'élaboration du document et des effets probables notables des orientations prises. Elle permet ainsi de mieux comprendre la manière dont les décisions prennent en compte les enjeux environnementaux.



## 2 PRESENTATION DU PROGRAMME DE COOPERATION INTERREG AMAZONIEN (PCIA) ET DE SON ARTICULATION

### 2.1 LE PROGRAMME DE COOPERATION INTERREG AMAZONIE

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) est un instrument de mise en œuvre des fonds FEDER-CTE qui participe au développement intégré de la Guyane française et de ses voisins du Plateau des Guyanes – le Suriname, le Guyana, et 3 états fédérés brésiliens : Amapa, Para et Amazonas. Il permet le financement de projets menés conjointement de part et d'autre des frontières, grâce au soutien du Fonds européen de développement régional pour la coopération transfrontalière européenne (FEDER-CTE).

Il est issu d'un travail collaboratif, mené par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), autorité de gestion du Programme et ses partenaires, tant en Guyane (État, ex Conseil Général et Centre National pour les Études Spatiales) que dans les États partenaires (Suriname, Guyana et les états brésiliens de Pará, Amapá et Amazonas). La programmation 2021-2027 est la 3<sup>ème</sup> édition du PCIA et sa mise en œuvre est assurée par la CTG, autorité de gestion du programme. Il reflète les stratégies et les besoins des acteurs du territoire via la consultation des partenaires institutionnels mais également de la société civile qui regroupe les acteurs socio-économiques, environnementaux, scientifiques, ou encore culturels de la zone.

Pour son élaboration, un certain nombre d'objectifs spécifiques issus du FEDER et de son volet Interreg ont été ciblés pour correspondre au mieux à la stratégie 2021-2027 envisagée. Dans la continuité de la programmation précédente, le programme soutient les actions visant à améliorer les performances des entreprises, à améliorer l'offre de soin et la sensibilisation des populations aux risques naturels, ou encore la protection de la biodiversité. En revanche, la version 21-27 se concentre davantage autour des enjeux environnementaux que la précédente : le développement des infrastructures de transport, point clé du programme 14-20, est moins développé. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique, couplées au développement des énergies renouvelables dans l'espace de coopération, occupent désormais une place importante

Pour chaque priorité, un certain nombre d'objectifs stratégiques propres au FEDER ou d'objectifs spécifiques propres à Interreg (regroupés sous l'acronyme générique d'OS) ont été sélectionnés afin de préciser la stratégie du programme. Pour chaque objectif spécifique, sont ensuite définis les types d'actions sur lesquels seront ciblés les soutiens.

Au final, la stratégie de la programmation 2021-2027 se concentre sur 3 Objectifs stratégiques du FEDER, et sur l'ISO 1 (Interreg), à savoir :

- « Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC » (Objectif Stratégique 1)
- « Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable » (Objectif Stratégique 2)
- « Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux » (Objectif Stratégique 4)
- Une meilleure gouvernance du programme Interreg (ISO 1)





Ce sont au total 10 OS qui ont été retenus. Leur rattachement aux grandes priorités est précisé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Objectifs spécifiques et types d'actions selon les priorités du PCIA 2021-2027

PRIORITE PO 21-27	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS) FEDER/INTERREG
1- Pour un développement économique intelligent et une coopération scientifique améliorée du Plateau des Guyane	OS 1i : Améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe;
	OS 1iii : Renforçant la croissance et la compétitivité des PME
2- Pour un Plateau des Guyane plus vert, mieux préservé et moins pollué	OS 2ii. prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
	OS 2iv. Favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
	OS 2vi. Favorisant la transition vers une économie circulaire
	OS 2vii. Améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution
3- Développer la coopération pour faciliter la mobilité au titre de la formation, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'inclusion sociale à l'échelle du Plateau des Guyanes	Ospé 4ii. En améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne
	Ospé 4v. en garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité
	Ospé FSE+ 4L) promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants
4- Renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la coopération régionale et faciliter la mobilisation de financements complémentaires dans l'optique d'améliorer la gouvernance du Programme	ISO1 (d) Le renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macro-régionales et des stratégies de bassin maritime, ainsi que d'autres stratégies territoriales

Le PCIA est financé à hauteur de 18 899 049 M€ par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre de l'objectif de Coopération Territoriale Européenne (CTE).

La répartition du budget entre les différents objectifs spécifiques est présentée ci-dessous.

La concentration thématique à respecter pour la maquette financière est la suivante <sup>1</sup>:

- Un minimum de 60% du budget sur 3 objectifs stratégiques dont l'OS2
- Un maximum de 20% du FEDER sur l'ISO1 « gouvernance »

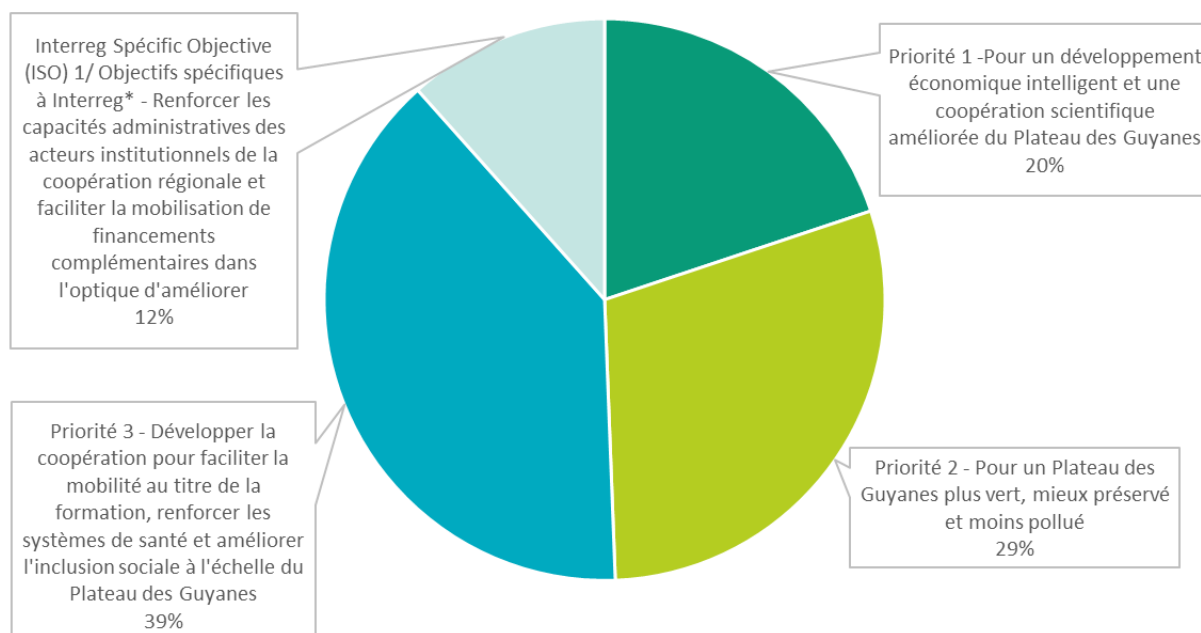
La maquette respecte donc bien ces obligations avec :

- 88% du budget dédié aux OS1, OS2 et OS4, avec 29% sur l'OS2
- 12% du budget dédié à l'ISO1

<sup>1</sup> Obligations réglementaires d'après l'article 15 (Concentration thématique) du RÈGLEMENT (UE) 2021/1059 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1059&from=FR>)



Figure 1 : Répartition budgétaire du PCIA 2021-2027



Source : VF de la Maquette du PCIA 2021-2027 (15/02/2022)

## 2.2 ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

### 2.2.1 Convergence d'objectifs avec les engagements internationaux et communautaires

10

Les documents considérés dans cette partie sont les suivants :

- Convention sur la Diversité Biologique (CDB)
- Le protocole de Kyoto
- Le traité de coopération amazonienne (TCA)
- Accord de Paris
- Stratégie Europe 2020
- Pacte vert pour l'Europe
- Directive cadre sur l'eau (DCE)
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ou Convention de Berne

Les orientations et dispositions de ces documents internationaux et communautaires traitent principalement de préservation des ressources naturelles, de lutte contre le changement climatique et de développement d'une économie plus sociale, durable et compétitive. Les objectifs du PCIA convergent pour la majorité vers ces orientations.

Seul l'OS 1.iii renforçant la croissance et la compétitivité des PME serait susceptible d'aller à l'encontre des objectifs de préservation des ressources naturelles en prévoyant des projets d'infrastructures et d'aménagements économiquement structurants qui pourraient engendrer une emprise sur les milieux et de potentielles pollutions.



## 2.2.2 Cohérence avec la stratégie nationale

Les documents considérés dans cette partie sont les suivants :

- Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (SNB)
- Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC-2)
- Plan Climat 2017-2022
- Plan national Santé Environnement 2020-2024 (PNSE 4)
- Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

Le PCIA, au travers de ses objectifs, participe globalement à la satisfaction des orientations développées dans ces différents documents de stratégie nationale, notamment du point de vue de l'accès aux soins et de l'efficacité des services de santé, du point de vue de l'adaptation au changement climatique, de la protection des écosystèmes, et du développement de l'économie circulaire. Il est toutefois à noter que l'OS 1.iii renforçant la croissance et la compétitivité des PME serait susceptible d'aller à l'encontre des objectifs de préservation des ressources naturelles de la SNB en prévoyant des projets d'infrastructures et d'aménagements économiquement structurants.

## 2.2.3 Adéquation avec les plans, schémas et programmes régionaux

### ***PO FEDER-FSE+ ; PO FEAMP et son volet régional***

11 Le programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 de Guyane (version 2 du programme FEDER-FSE+ d'août 2020) partage plusieurs objectifs spécifiques communs avec le PCIA, et d'autres objectifs sont complémentaires notamment dans les domaines sanitaires ou de l'éducation/formation. Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2021-2027 est encore en cours d'élaboration au moment de la réalisation de la présente ESE. Les OS du PCIA ont a priori peu d'interférence avec le PO FEAMP. Les deux programmes présentent une cohérence au niveau des actions en faveur de plusieurs thématiques (formation, recherche et innovation, structuration des filières...)

### ***FEADER : Volet régional du PSN ; INTERREG Caraïbes 2021-2027***

La rédaction du volet régional du PSN n'a, au moment de la rédaction de l'ESE, pas débuté. Ces éléments ne permettent pas de fournir une analyse de l'articulation du document avec le PCIA 2021-2027. L'élaboration de la première version du programme INTERREG Caraïbes 2021-2027 n'est pas achevée au moment de la conduite de la présente ESE, ne permettant pas l'analyse de l'articulation du document avec le PCIA 2021-2027

### ***Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale (IVDCI)***

Le parlement européen a adopté en mars 2018 la création d'un instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI). Celui-ci combinera la majorité des instruments de financement extérieur de l'Union Européenne pour une action simplifiée sur la programmation 2021-2027. Cet instrument pourra notamment contribuer aux programmes de coopération transfrontalière actuellement cofinancés par le FEDER.

Ce nouvel instrument disposera de sa propre stratégie et de sa propre maquette. Il est prévu que la stratégie de mise en œuvre de l'IVDCI soit orientée vers des thématiques similaires à celle du PCIA. Les deux stratégies ne devraient donc pas présenter d'incohérences entre elles.

### **Autres plans, schémas, programmes régionaux**

Une synthèse de l'analyse est illustrée dans le tableau ci-après.



Tableau 2 : Synthèse de l'articulation entre le PCIA et les autres plans/schémas/programmes régionaux

	OS1.i	OS 1.iii	OS 2.ii	OS 2.iv	OS 2.vi	OS 2.vii	OS 4.ii	OS 4.v	OS 4.L	ISO1 d
PO FEDER-FSE+										
PO FEAMP (volet régional)										
CCT										
SAR										
SDAGE / PGRI										
SRCAE / SRE										
PRERURE										
PPE										
PRS										
PRFB										



### 3 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'état initial est structuré autour de 6 grands domaines environnementaux, qui doivent rendre compte de tous les aspects et particularités du territoire concerné par le document évalué. Afin de rendre compte plus précisément de cet état du territoire, l'analyse a été déclinée en 15 dimensions environnementales. Ce bilan s'est fait sur la base de multiples sources bibliographiques, produites par les institutions des pays partenaires, la CTG, différents bureaux d'études, ainsi que par des scientifiques, journalistes, médias...

L'analyse de l'état initial de l'environnement et le cadrage préalable avec l'autorité environnementale ont ensuite permis de cibler les différents enjeux environnementaux du territoire, déclinés selon les dimensions environnementales retenues.

Un croisement des enjeux identifiés dans l'évaluation environnementale avec chacun des 9 objectifs (OS) du PCIA a permis de prioriser et de ne retenir que ceux susceptibles d'être effectivement concernés par la mise en œuvre du programme pour la réalisation de l'Évaluation Stratégique Environnementale. Les actions et projets envisagés au stade la V1 du programme ont éclairé cette analyse. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des enjeux environnementaux retenus par dimension environnementale.

13

Tableau 3 : Enjeux environnementaux par dimension environnementale

Domaine	Dimension	Enjeu
Biodiversité	Faune / Flore	Amélioration des connaissances et meilleure valorisation de la biodiversité.
		Préservation de la biodiversité et des milieux naturels, en veillant notamment à préserver les habitats des espèces spécialistes et leur continuité spatiale
	Habitats	Développement de pratiques (agricoles, urbanisation, sylviculture...) moins consommatrices d'espaces naturels
		Préservation des milieux naturels contre les pollutions
		Amélioration de la gestion des espaces protégés et contrôle du respect des statuts de protection, restauration d'une politique environnementale ambitieuse au Brésil
Ressources naturelles	Eau	Maintien de la qualité de la ressource en eau pour les usages anthropiques et pour les écosystèmes et restauration des masses d'eau du fait de l'état dégradé de certaines d'entre-elles
		Satisfaction quantitative des usages et un accès à l'eau potable pour tous
	Ressources halieutiques	Assurer une évaluation et un suivi des stocks de la ressource halieutique en développant une filière durable, en vue de leur maintien/restauration
	Sols et sous-sols	Limitation des impacts des exploitations sur l'environnement en mettant en place des mesures de bonne gestion environnementale (mesures compensatoires, revégétalisation après exploitation...)
	Ressources forestières	Amélioration de la valorisation de la ressource (technicité, formation, développement des filières)
Pollution	Qualité de l'eau	Préservation de la qualité des eaux douces, côtières et souterraines par introduction de bonnes pratiques (orpaillage, assainissement, agriculture...).
	Qualité des sols	Amélioration de la gestion des déchets et du stockage des hydrocarbures
		Intégration de pratiques agricoles moins/intensives/plus durables
Qualité de l'air	Lutte contre la pollution de l'air	



Risques	Naturels	Adaptation au changement climatique
		Meilleure intégration des risques naturels dans la planification pour l'occupation des sols
	Sanitaires	Éducation et amélioration de l'accès aux soins
		Amélioration des conditions d'hygiène, d'accès aux ressources de base (eau potable...) et des conditions d'habitat
		Développement qualitatif et quantitatif de l'offre de soins et limitation de la fuite des cerveaux dans le milieu médical
Climat	Adaptation au changement climatique	Mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique
		Assurer une meilleure connaissance des impacts du Changement Climatique
	Atténuation du changement climatique	Développement des EnR
		Amélioration de l'efficacité énergétique
Cadre de vie	Occupation de l'espace	Encadrement et limitation de la consommation d'espaces naturels : densification urbaine, modification des pratiques agricoles et lutte contre la déforestation issue d'activités illégales
	Paysages et patrimoine	Encadrement et limitation de la consommation d'espace (densification urbaine, modification des pratiques agricoles...)
		Développement des actions de sensibilisation
		Valorisation de la diversité culturelle et développement des échanges entre populations
		Préservation du patrimoine architectural et archéologique comme source de connaissances
		Préservation de la diversité des paysages naturels

Les tendances évolutives identifiées dans l'État Initial de l'Environnement indiquent que **le patrimoine et les ressources naturelles de l'espace de coopération sont soumis à de fortes pressions** qui tendraient à s'accroître.

14

L'espace de coopération devrait ainsi être confronté à une augmentation des besoins, notamment causée par la **croissance démographique**, qui risque d'augmenter les niveaux de prélèvement de la ressource et la consommation d'espace pour l'urbanisme ou le développement des réseaux de transports. Les besoins en infrastructures découlant de ces tendances, ajoutés aux faiblesses des réseaux existants (assainissement, traitement des déchets...) pourraient provoquer des destructions d'habitats naturels et diverses pollutions (contamination des masses d'eau par exemple) et menacer la santé des populations. Le défrichement pour l'agriculture est également une menace très prégnante, particulièrement dans les États Brésiliens participant au programme. La déforestation et les pollutions (mercure) causée par les activités minières s'y ajoute. Les pendants illégaux de ces activités (abattis-brûlis illégal, orpaillage illégal, braconnage...) sont une problématique marquante du territoire du Plateau des Guyane. Ces différentes pressions renforcent certains risques notamment l'érosion et les glissements de terrain.

**Le changement climatique**, dont les effets commencent déjà à être sentis dans les territoires de l'espace de coopération, aggrave les problématiques préexistantes. Les précipitations plus rares mais plus intenses et les fortes chaleurs rendent les sécheresses plus fréquentes, aggravant notamment les incendies déclenchés par l'extension des terres agricoles. L'élévation du niveau de la mer et les tempêtes plus violentes accentuent le problème d'érosion côtière et menacent de submersion les littoraux du territoire de coopération, qui se trouvent à très basse altitude. Les inondations et les crues tendent à devenir de plus en plus fréquentes et violentes.

Enfin, **le patrimoine historique et culturel est lui aussi menacé** à travers les pressions pesant sur les populations amérindiennes (disparition de langues, de savoir-faire, de connaissances) ainsi que sur les sites archéologiques, détruits par la construction d'infrastructures ou les activités illégales.



# 4 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE PCIA

## UNE PLACE IMPORTANTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LE PROGRAMME

Le programme laisse une place importante aux **enjeux environnementaux**, en phase avec l'objectif européen de développer "Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone », Il poursuit les objectifs suivants :

- L'appui au développement et à l'adaptation des processus de production et de distribution des énergies provenant de sources renouvelables dans une dynamique d'échanges de savoir-faire et d'expérimentations conjointes ;
- La valorisation des ressources naturelles de l'espace de coopération dans une optique de développement durable et endogène ;
- La production de connaissances et le développement de la coopération en lien avec l'adaptation au changement climatique du Plateau des Guyanes ;
- Le développement de la coopération en matière de valorisation des déchets et de développement de l'économie circulaire ;
- La protection et la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité du Plateau des Guyanes ;
- La lutte contre les pollutions et les impacts négatifs des activités humaines sur les écosystèmes naturels ;

Ces objectifs sont retranscrits de façon concrète dans le programme au titre de la priorité 2 : **« Pour un plateau des Guyanes plus vert, mieux préservé et moins pollué », qui concentre presque 30% de la maquette financière.**

15

En ce qui concerne le **volet sanitaire**, le programme poursuit les objectifs suivants :

- L'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité durables et abordables par-delà les frontières ;
- La mise en œuvre d'actions communes de prévention et de réponse visant à lutter contre les pathologies touchant les populations de l'espace de coopération ;
- La mise en œuvre d'actions adaptées de médiation sociale pour appuyer les campagnes de prévention sanitaire ;
- La poursuite des efforts pour accroître et partager les connaissances sur les problèmes sanitaires affectant l'espace de coopération ;
- L'amélioration de la résilience des systèmes de santé pour pouvoir répondre à des crises soudaines (comme le Covid-19) ;
- La mise en œuvre d'actions communes de réponses aux problématiques sociales communes à l'espace de coopération, notamment sur les questions de l'enfance en difficulté et de l'accès à l'emploi.

Ceux-ci sont traités au sein de **la priorité 3, « Développer la coopération pour faciliter la mobilité au titre de la formation, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'inclusion sociale à l'échelle du Plateau des Guyanes » (39% du budget)** en accord avec l'objectif stratégique européen « Une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ».





### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS

L'ESE inclut un processus itératif qui nécessite des échanges réguliers avec les évaluateurs et les rédacteurs du programme évalué afin que les recommandations issues de l'évaluation environnementale puissent être prises en compte tout au long du processus d'élaboration du programme.

De plus, le PCIA s'inscrit dans un contexte transnational et transfrontalier, ce qui implique d'inclure l'ensemble des pays tiers dans la réflexion sur le projet de programme. Ainsi, plusieurs livrables intermédiaires, consultations et validations ont jalonné le déroulement de l'évaluation environnementale. Ce travail s'est également appuyé sur des réunions de concertation qui ont permis de veiller à sa bonne articulation avec l'évaluation ex-ante qui se déroule en parallèle.

Le tableau suivant synthétise les différentes étapes qui ont ponctué le processus d'évaluation stratégique environnementale du PCIA, et les échanges ayant eu lieu entre l'évaluateur et l'autorité de gestion.

Tableau 4 : Synthèse du processus d'évaluation stratégique environnementale du PCIA

Date	Version du programme	Description de l'étape
06/08/2020		Réunion de lancement avec la CTG portant sur le bilan de la programmation 14-20 et les premiers retours sur l'élaboration du PCIA 21-27
06/08/2020	V1	
11/08/2020		Échange téléphonique avec l'Autorité environnemental (Isabelle Delafosse) pour avoir son regard sur le bilan du programme 14-20
20/08/2020		Réunion téléphonique avec la CTG sur des éléments techniques des programmes 14-20 et 21-27 ainsi que sur les étapes à venir
02/09/2020		VF du bilan environnemental du PCIA 2014-2020
02/09/2020		Réunion avec les rédacteurs du programme (choix faits, orientations retenues, projets envisagés)
15/09/2020		Réunion de cadrage avec l'Autorité environnementale
18/09/2020		Recommandations sur la V1 du PCIA 2021-2027
25/09/2020		Réunion de travail avec la Collectivité Territoriale de Guyane sur les recommandations sur la V1 du PCIA 2021-2027
25/03/2021	V3	Réception de la V3 du PCIA
19/05/2021		Échange téléphonique avec la Collectivité Territoriale de Guyane sur le système de suivi du PCIA
16/02/2022	V4	Réception de la V4 du PCIA
11/03/2022		Recommandations sur la V4 du PCIA, remise de la VF de l'ESE et du RNT





# 5 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PCIA SUR L'ENVIRONNEMENT

## 5.1 ANALYSE GLOBALE

L'analyse des incidences a pour objectif de qualifier les effets probables de la mise en œuvre du PCIA sur l'environnement, tout en conservant l'échelle stratégique du document évalué. Elle est ainsi proportionnée à la portée du schéma et aux effets prévisibles. Il s'agit d'une démarche d'aide à la décision qui porte un regard objectif sur les effets probables, qu'ils soient positifs ou négatifs. 5 types d'incidence peuvent être distingués :

Tableau 5 : Nomenclature utilisée pour l'analyse des incidences de la mise en œuvre du PCIA

	<b>Incidence probable directement positive pour l'enjeu concerné</b> <i>Les principales incidences sont directement positives pour l'enjeu concerné</i>
	<b>Incidence probable indirectement positive pour l'enjeu concerné</b> <i>Les principales incidences sont positives indirectement ou via une dynamique de gouvernance et/ou de formation ou sensibilisation</i>
	<b>Incidence probable négative maîtrisée pour l'enjeu concerné</b> <i>Les principales incidences peuvent être négatives à court terme mais anticipées et maîtrisées par la mise en place de mesures spécifiques (critères de sélection des opérations, conditions d'éligibilité spécifiques à l'environnement), qui les rendent neutres ou positives à moyen terme</i>
	<b>Incidence probable directement négative pour l'enjeu concerné</b> <i>Les principales incidences sont négatives pour l'enjeu concerné</i>
	<b>Sans incidence notable ou sans lien avec l'enjeu concerné</b> <i>Les incidences sont neutres ou il n'y a pas de lien avec l'enjeu concerné</i>

17

Notre analyse des incidences du programme s'est construite en croisant les actions envisagées pour chaque OS avec les enjeux environnementaux. Pour simplifier l'analyse, les types d'actions soutenus par le PCIA ont été regroupés par « groupes d'actions » au sein des OS auxquels elles appartenaient (par exemple l'ensemble des actions relevant de la valorisation des connaissances, ou bien des actions de prévention/sensibilisation).

Le tableau suivant présente une analyse globale de la nature des incidences par domaine pour chacun des OS. Les paragraphes suivants offrent une analyse plus détaillée par dimensions environnementales et groupes d'actions soutenus

Tableau 6 : Analyse simplifiée des incidences par domaine et OS

Priorités	Objectifs Spécifiques	Domaine					
		Biodiversité	Ressources naturelles	Pollution	Climat	Risques	Cadre de vie
Priorité 1 - Pour un développement économique intelligent et une coopération scientifique améliorée du Plateau des Guyane	OS1i						
	OS1iii						
Priorité 2 - Pour un Plateau des Guyane plus vert, mieux préservé et moins pollué	OS2ii						
	OS2iv						
	OS2vi						
	OS2vii						



Priorité 3 - Développer la coopération pour faciliter la mobilité au titre de la formation, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'inclusion sociale à l'échelle du Plateau des Guyanes	OS4b							
	OS4c							
	OS4e							
P4 - Renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la coopération régionale et faciliter la mobilisation de financements complémentaires dans l'optique d'améliorer la gouvernance du Programme	ISO1							

## 5.2 ANALYSE PAR PRIORITES

### 5.2.1 Priorité 1 : Pour un développement économique intelligent et une coopération scientifique améliorée du Plateau des Guyane

Composée de deux objectifs spécifiques, cette première priorité s'oriente sur le développement économique du Plateau des Guyanes en alliant la recherche et l'innovation ainsi que le renforcement de la croissance et de la compétitivité des PME. C'est également la plus susceptible d'avoir des incidences négatives sur l'environnement.

Le premier OS (1.i) concerne le soutien à la recherche scientifique portant notamment sur les spécificités de la faune et flore de l'espace de coopération et sur les solutions innovantes aux défis du territoire, ainsi que sur un renforcement de la coopération et des transferts de connaissances entre les acteurs de la recherche scientifique et du secteur privé (entreprises principalement).

Le deuxième OS (1.iii) est composé de trois grands groupes d'action (GA) à savoir : le développement des connaissances et la mise en réseau d'acteurs, le soutien aux acteurs économiques et à la structuration des filières et la construction d'infrastructures ou d'aménagements.

18

Dans la mesure où le développement des connaissances et les technologies de pointe peuvent contribuer par exemple à une meilleure connaissance de la biodiversité ou au développement des EnR, les incidences potentielles pour le premier OS sont dans l'ensemble positives, bien que les technologies de pointe puissent s'avérer fortement consommatrices de ressources, notamment énergétique.

Si certaines actions envisagées pour le deuxième OS peuvent avoir des incidences positives (projet de recyclage et/ou de valorisation des déchets, soutien aux entreprises, notamment dans le domaine de la transition énergétique), **le troisième groupe d'actions porte sur la construction d'infrastructures et d'aménagements, notamment dans le domaine des transports ce qui induit des impacts négatifs prévisibles sur l'environnement. Ces impacts peuvent cependant être nuancés au regard de l'importance de développement économique et territorial lié à la mise en œuvre de ces aménagements ainsi qu'au regard de l'état d'avancement des projets (études de préfiguration). Par ailleurs, en vue de maîtriser les impacts potentiels négatifs de ces projets, le PCIA précise qu'ils devront être accompagnés d'une « réflexion sur l'emprise environnementale », de pistes pour limiter cette emprise et d'un système de suivi des incidences environnementales adapté.**

### 5.2.2 Priorité 2 : Un Plateau des Guyanes plus vert, mieux préservé et moins pollué

Composée de quatre objectifs spécifiques, la priorité 2 est axée sur la réponse aux enjeux environnementaux de l'espace de coopération : énergie, changement climatique, gestion des déchets ou encore valorisation durable des ressources.



L'OS 2.ii vise à faciliter l'émergence de solutions d'approvisionnement énergétique (production et distribution) issu de sources renouvelables, adaptées aux spécificités du territoire de coopération en particulier dans les sites isolés. Les groupes d'actions ciblés ne visent pas le déploiement de solutions de production et de distribution d'ENR, mais le développement de procédés et expérimentation préalables.

L'OS 2. iv a pour ambition de contribuer au développement des connaissances sur la vulnérabilité de l'espace de coopération face au changement climatique et de renforcer la coopération pour une résilience et une adaptation du Plateau des Guyanes. Deux groupes d'actions principaux sont prévus sous cet OS : le premier vise à développer les procédés d'expérimentation en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, par exemple des cultures tests ou des réimplantations de mangrove sur le littoral. Le deuxième groupe d'actions est centré sur le développement des connaissances sur les effets et impacts du changement climatique au sein de l'espace de coopération, notamment par le biais d'études scientifiques spécifiques.

L'OS 2.vi est orienté sur le développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets (amélioration de la collecte, du recyclage et de la valorisation).

L'OS 2.vii vise à contribuer à l'amélioration de la biodiversité, au renforcement des infrastructures vertes et à la réduction de la pollution au sein de l'espace de coopération en visant un renforcement des connaissances sur les ressources naturelles, la santé végétale et la biodiversité, à travers des projets de recherche appliquée et de coopérations scientifiques, et la valorisation de la biodiversité dans une optique durable (pharmacopée, ressources génétiques). Ce GA vise également à sensibiliser sur les enjeux de protection de la biodiversité à travers des actions de coopérations entre acteurs institutionnels et associatifs ou par l'échange de bonnes pratiques, facilité par la mise en réseau des acteurs. Ces actions sont susceptibles d'avoir des incidences positives sur la biodiversité de l'espace de coopération en promouvant une gestion raisonnée et durable. Enfin, l'OS vise la mise en place de stratégies de gestion et préservation de l'environnement, à travers des actions renforçant les réseaux d'acteurs de la protection de l'environnement, soutenant la mise en place d'aires protégées et la réhabilitation des sites dégradés, ou encore facilitant la mise en place d'un cadre législatif propice à la préservation de la biodiversité.

19

**L'impact sur l'environnement de l'OS 2.ii est faible car très localisé aux sites d'expérimentation. Un point de vigilance a toutefois été soulevé par l'évaluateur lors de l'élaboration du PCIA sur la consommation d'espace et de ressources naturelles pour la mise en œuvre des expérimentations. Pour maîtriser cet effet, le PCIA précise que les projets prioritaires seront ceux pour lesquels les différentes dimensions environnementales auront été prises en compte (avec, le cas échéant, la mise en œuvre de mesures permettant de réduire les incidences négatives) et ceux dont l'effet environnemental aura préalablement été estimé selon la réglementation en vigueur ou ayant produit une notice d'incidence (infrastructures, aménagement, ENR par exemple).** Les incidences à l'environnement liées à l'OS 2. iv sont positives quant aux deux groupes d'actions. Les actions soutenues permettront à la fois une meilleure gestion et préservation des espaces face au changement climatique ainsi qu'une meilleure sensibilisation de la population aux risques environnementaux. Les deux groupes d'actions de l'OS 2.vi ont une incidence positive indirecte sur plusieurs enjeux environnementaux. Le développement des politiques publiques de gestion des déchets et le développement des filières de recyclage et de dépollution que cherche à stimuler cet OS peut avoir des effets positifs indirects sur la biodiversité, les ressources naturelles, le climat (valorisation énergétique des déchets), la pollution à court et moyen terme de façon permanente sur le territoire. L'OS2.vii aura une incidence positive sur l'environnement dans l'ensemble.



### 5.2.3 Priorité 3: Développer la coopération pour faciliter la mobilité au titre de la formation, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'inclusion sociale

Cette priorité, qui s'articule autour de trois OS, a pour but de faciliter le développement de solutions en réponse aux problématiques sanitaires et sociales rencontrées par les populations du Plateau des Guyanes.

L'OS 4.ii est principalement axé sur l'éducation, la formation et l'apprentissage. Il se décline en trois groupes d'actions, portant respectivement sur l'appui à la création de dispositifs facilitant l'accès à une formation internationale ou à distance pour les étudiants, le partage d'expérience et les échanges de bonnes pratiques, et la production de connaissances communes. Les échanges entre les populations du plateau des Guyanes ou à l'international permettent de valoriser la diversité culturelle et d'assurer un apprentissage de qualité sur le territoire de coopération.

Orienté sur la santé, l'OS 4v vise l'amélioration de l'efficacité et de la résilience des systèmes de soin à l'échelle de l'espace de coopération. Cet objectif est décliné à travers deux groupes d'actions, portant sur la sensibilisation, la prévention et le traitement des maladies vectorielles (VIH/SIDA, paludisme, dengue...) et chroniques (diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires, asthme, allergies etc.) communes à l'espace de coopération. Le deuxième groupe d'actions vise le renforcement et l'échange de connaissances sur ces pathologies au sein de l'espace de coopération, à travers l'échange de bonnes pratiques entre professionnels de santé, le développement des relations entre les maisons de santé et les villes frontières, ou à travers le soutien à des projets internationaux de recherche portant sur ces pathologies communes. Concernant la gestion des crises sanitaires, des projets visant à structurer et renforcer le partage d'information, d'expérience et de bonnes pratiques au niveau de l'espace de coopération sont envisagés, ainsi que la mise en place de mécanismes de réponse d'urgence.

L'OS 4L (FSE+) est axé sur la réduction de la précarité et l'exclusion des populations marginalisées et vulnérables. En effet, généralement réalisées à l'échelle locale, les actions de sensibilisation, de médiation sociale et les différents projets sociaux, favorisent à long terme l'inclusion sociale de cette partie de la population. Ces actions sont par ailleurs accompagnées d'une coopération et d'échanges entre les acteurs et les populations du territoire valorisant de ce fait leurs liens sur le plateau des Guyanes.

20

L'impact de l'OS 4.ii est négligeable sur l'environnement mais positif pour la population sur le critère du développement de l'éducation. Seule la thématique « Patrimoine et paysages » est concernée par les trois groupes d'actions, et particulièrement l'enjeu « Valorisation de la diversité culturelle et développement des échanges entre populations ». Les impacts de l'OS 4v sont très fortement positifs et à long terme pour l'espace de coopération puisque les groupes d'actions répondent aux enjeux d'éducation, d'amélioration de l'accès aux soins et des conditions d'hygiènes, du développement quantitatif et qualitatif de l'offre de soin et de sensibilisation/prévention des populations face aux différents risques sanitaires auxquelles elles sont exposées. Immatériel et n'impactant que très peu les enjeux environnementaux, l'OS 4.v se révèle être positif sur l'ensemble des enjeux liés aux risques sanitaires. Les impacts de l'OS4L du FSE+ sont négligeables sur l'environnement car il s'agit d'opérations immatérielles également (sensibilisation, médication sociale). L'OS devrait en revanche engendrer des impacts sociaux positifs sur le territoire.



### 5.2.4 Priorité 4 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la coopération régionale et faciliter la mobilisation de financements complémentaires dans l'optique d'améliorer la gouvernance du Programme

La multiplicité des langues et des systèmes politiques de l'espace de coopération complique la communication entre les différents acteurs du programme. L'étendue de l'espace de coopération qui est également caractérisé par un manque d'infrastructure de transports et l'enclavement de certaines zones pose des difficultés à l'organisation des réunions et ateliers de travail. Ces difficultés rendent la gouvernance du programme particulièrement complexe. La priorité vise à renforcer les capacités et la connaissance mutuelle des acteurs de la coopération sur le programme dans le but d'améliorer leur organisation et d'amplifier l'intervention du Programme.

L'impact de cette priorité devrait être négligeable sur l'environnement.

### 5.2.5 Priorité relative à l'assistance technique

L'assistance technique du programme a pour objectifs d'apporter un appui à l'autorité de gestion dans ses missions de pilotage, de gestion, suivi et évaluation du programme et d'assurer le respect des règles de communication mais également de suivre l'utilisation des fonds pour développer et maintenir un rythme de programmation et de versement des aides régulier. Les deux groupes d'actions ciblés sous cet OS sont dédiés à la bonne gestion du programme et à sa valorisation auprès de la population et des partenaires.

Cette priorité n'a aucun impact positif ou négatif prévisible sur l'environnement.



## 6 PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NÉGATIVES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le PCIA étant un document de programmation financière au caractère très stratégique, les mesures ERC proposées ont relevé davantage de recommandations que de propositions techniques précises. La plupart de ces recommandations ont été formulées dans une version préalable de l'ESE et ont déjà été prises en compte dans la dernière version du PCIA. Les recommandations restantes sont donc peu nombreuses.

L'évaluation cite plusieurs points en vue d'éviter, réduire ou compenser les incidences négatives notables sur l'environnement de la mise en œuvre du PCIA, telles que présentées au chapitre précédent.

- De manière générale, les critères d'éligibilité, de sélection ou de bonification associés à la prise en compte de l'environnement nécessitent d'être clarifiés dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du PCIA.
- De manière plus spécifique pour l'OS 2.ii, il conviendra de se montrer vigilant sur la consommation de ressources naturelles ou d'espaces nécessaires au développement de sites d'expérimentation prévus par le premier GA.

22

---

Le système de suivi proposé dans le chapitre suivant intègre donc des indicateurs sur ces deux volets.

En complément, l'évaluateur a aussi formulé des préconisations visant à renforcer la pertinence du PCIA sur les aspects environnementaux et sociaux

- L'ajout de précisions sur l'envergure du programme et la concentration thématique sur l'objectif stratégique « Europe plus verte et à faibles émissions de carbone »
- Le rattachement de l'objectif de valorisation/préservation des ressources naturelles à un unique objectif spécifique pour faciliter la lecture de la logique d'intervention
- L'intégration de mesures visant une meilleure couverture du territoire en termes de personnel et d'équipement médicaux (OS 4v)
- La mise en place d'une action visant à renforcer les capacités des acteurs sur le suivi environnemental. Plus largement, il pourrait être envisagé une action visant la formation des acteurs institutionnels de la coopération, décideurs et acteurs socio-économiques à la prise en compte et au suivi des enjeux environnementaux dans les programmes de coopération.





## 7 DISPOSITIF POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DES INCIDENCES NÉGATIVES NOTABLES

Un dispositif de suivi des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PCIA doit être mis en place afin d'identifier rapidement d'éventuelles incidences négatives imprévues et d'engager si nécessaire des actions correctrices adéquates. L'objectif est de s'assurer, via ces indicateurs, de la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans les opérations du PCIA.

Dans une optique d'efficacité, le système de suivi doit être le plus intégré possible dans le système de suivi du PCIA afin de ne pas le surcharger et complexifier la mise en œuvre générale du programme.

Une attention particulière est portée au caractère pertinent des indicateurs proposés et notamment au fait qu'ils soient facilement renseignables. Les indicateurs de réalisation et de résultat du PCIA sont donc capitalisés, et de nouveaux indicateurs sont ajoutés en fonction des incidences négatives relevées dans la présente évaluation. **Il conviendra, dans les premiers mois suivant la validation du PCIA, de préciser les modalités de mise en œuvre de ce système de suivi (chargé de suivi, etc.). Les indicateurs proposés ci-après ne constituent qu'une proposition technique, qui devra être affinée et validée par l'Autorité de gestion, en fonction de ses volontés et possibilités.** Une fois les modalités de suivi définies, la première étape consiste à remplir l'état initial des indicateurs de suivi sélectionnés, le plus rapidement possible afin de mettre en place un suivi efficace.

23

Les tableaux ci-après présentent :

- Dans un premier temps, une proposition d'indicateurs de suivi transversaux au PCIA
- Dans un second temps, des indicateurs de suivi propres à certains objectifs spécifiques, composés :
  - D'une sélection d'indicateurs issus du PO FEDER-FSE+ de la Région Guyane, qui peuvent également être utilisés dans le suivi du PCIA, afin de mutualiser les moyens de suivi et prendre appui sur des dispositifs de suivi existants ou mobilisables dans un temps raisonnable.
  - D'une proposition d'indicateurs supplémentaires permettant de suivre les incidences négatives non couvertes par les indicateurs déjà existants dans le PO du FEDER-FSE+

Pour chacun de ces deux tableaux, le code couleur suivant sera appliqué :

Indicateurs issus du système de suivi des incidences du PO FEDER-FSE+ 21-27 de la Guyane
Indicateurs supplémentaires proposés



Tableau 7 : Indicateurs de suivi des incidences environnementales du PCIA, transversaux

Type d'indicateur	Propositions d'indicateurs de suivi des incidences du PCIA 2021-2027	Unité	Précisions sur l'indicateur	Fréquence de renseignement	Modalités de renseignement	Dimension environnementale éclairée
Sélectivité des projets sur le critère environnemental	Nombre de projets non retenus du fait de leur incidence environnementale	Nombre	Cet indicateur est associé à la mise en place de zones qui pourraient être priorisés ou exclues pour les actions dont l'incidence environnementale est significative mais sans être mentionnés à ce stade	Annuelle	Lors de l'instruction des projets	Transversal
	Pourcentage de projets dont l'effet environnemental a été estimé selon la réglementation ou vigueur ou la production d'une notice d'incidence - pour les projets d'infrastructures, aménagements ou ENR	%	Cet indicateur pourra être mis en place si le DOMO précise les critères d'éligibilité environnementale pour la sélection des projets	Annuelle	Lors de l'instruction des projets	Transversal, en fonction du critère de d'éligibilité
	Pourcentage de projets pour lesquels les différentes dimensions environnementales ont été prises en compte (absence d'incidences ou mise en œuvre de mesures permettant de réduire les incidences négatives) – pour le reste des projets	%	Cet indicateur pourra être mis en place si le DOMO précise les critères d'éligibilité environnementale pour la sélection des projets	Annuelle	Lors de l'instruction des projets	Transversal, en fonction du critère de d'éligibilité
Incitativité des critères de bonification environnementale	Pourcentage de projets ayant obtenu un bonus lors de l'instruction des projets (si critères de bonification environnementale mis en place)	%	Cet indicateur pourra être mis en place si le DOMO précise les critères de bonification environnementale pour la sélection des projets	Annuelle	Lors de l'instruction des projets	Transversal, en fonction du critère de bonification
Prise en compte de l'environnement par les porteurs	Nombre de jours d'AMO pour la prise en compte de l'environnement	Nombre	Cet indicateur permettra de suivre le niveau d'effort déployé par les porteurs de projet afin de prendre en	Annuelle	Lors du paiement du solde, par les porteurs de projet	Transversal





Type d'indicateur	Propositions d'indicateurs de suivi des incidences du PCIA 2021-2027	Unité	Précisions sur l'indicateur	Fréquence de renseignement	Modalités de renseignement	Dimension environnementale éclairée
			compte le plus possible les enjeux environnementaux			
	Pourcentage de projets intégrant un système de suivi des impacts environnementaux	%	Cet indicateur permettra de suivre le niveau d'engagement des bénéficiaires à participer à un système de suivi environnemental y compris lorsqu'ils n'y sont pas contraints	Annuelle	Lors de l'instruction des projets	Transversal
Suivi des incidences notables	Quantité de déchets produits pendant la phase travaux	Tonnes	Cet indicateur concerne les projets de construction, aménagement, nécessitant des travaux	Annuelle	Ces indicateurs devront être renseignés par les porteurs de projets. Ils devront être demandés en amont par les gestionnaires du programme afin qu'ils soient remontés lors du paiement du solde	A4, B11
	Quantité de matériaux utilisés pendant la phase travaux	Tonnes		Annuelle		B11
	Durée du chantier	Jours		Annuelle		A2, A4
Indicateurs de contexte	Répartition des émissions de gaz à effet de serre sommées par origine d'émission : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Énergie</li> <li>- Transport</li> <li>- Tertiaire,</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Industrie</li> <li>- Déchets</li> </ul>	Tonnes de CO <sub>2</sub>	Cet indicateur permet d'observer la tendance générale du territoire, bien qu'on ne puisse la rattacher directement aux opérations du PCIA	Annuelle	Cet indicateur pourra être renseigné en se rapprochant des organismes de chacun des pays concernés par le PCIA en charge du suivi des émissions de GES	E (Climat)

25



Tableau 8 : Indicateurs de suivi des incidences environnementales du PCIA, associés aux objectifs spécifiques

Priorités	Objectifs Spécifiques	Propositions d'indicateurs de suivi des incidences du PCIA 2021-2027	Unité	Précisions sur l'indicateur	Fréquence de renseignement	Modalités de renseignement	Dimension environnementale éclairée
P1 : Pour un développement économique intelligent et une coopération scientifique améliorée du plateau des Guyanes...	OS 1.i : améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	<p>Part des projets de R&amp;D collaborative, production de connaissance, développement de procédés et d'expérimentations, développement de sites pilotes destinés aux domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EnR</li> <li>- Adaptation au CC et prévention des risques</li> <li>- Biodiversité (incluant ressources marines et aquatiques)</li> <li>- Économie circulaire et utilisation des ressources</li> </ul>	%	Nombre de projets de R&D collaborative, production de connaissance, développement de procédés et d'expérimentations, développement de sites pilotes destinés aux domaines identifiés par rapport à la totalité des projets financés.	Annuelle	À renseigner par les services instructeurs, au moment de l'instruction des projets	A1, A3, A4, B6, B7, B10, B11, C2, E2, E3, E4, E5,
	OS 1.iii : renforçant la croissance et la compétitivité des PME	<p>Part des entreprises bénéficiant d'un soutien avec des activités dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EnR</li> <li>- Adaptation au CC et prévention des risques</li> <li>- Biodiversité (incluant ressources)</li> </ul>	%	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien avec des activités dans les domaines suivants par rapport à la totalité des entreprises soutenues.	Annuelle	À renseigner par les porteurs de projet au moment du paiement du solde	A3, A4, B3, B10, C2, E4, E5



Priorités	Objectifs Spécifiques	Propositions d'indicateurs de suivi des incidences du PCIA 2021-2027	Unité	Précisions sur l'indicateur	Fréquence de renseignement	Modalités de renseignement	Dimension environnementale éclairée
27		marines et aquatiques) - Économie circulaire et utilisation des ressources					
		Part des projets de construction soutenus disposant d'un système de suivi d'incidences environnementales	%	Nombre de projet de construction soutenus ayant mis en place un système de suivi des incidences environnementales par rapport à la totalité des projets de construction soutenus	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À renseigner par les services instructeurs, au moment de l'instruction des projets (si le projet a déjà prévu un système de suivi)</li> <li>- Ou lors du premier paiement, si un système de suivi a été mis en place</li> </ul>	A2, A3, A4, B4, B7, B8, C1, C2, D1, D2, E1, F1, F2, F4, F7, F8
P2 : Un Plateau des Guyanes plus vert, mieux préservé et moins pollué...	OS 2.ii : prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	Surface de sol artificialisée dans le cadre de ces sites d'expérimentation	ha	Emprise des projets pilotes développés, sur des surfaces non artificialisées initialement	Annuelle	À renseigner par les porteurs de projet au moment du paiement du solde	F1, F2, F3, F4
	OS 2.iv : favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux	Surfaces exposées aux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, érosion côtière)	ha	Surfaces artificialisées du territoire toujours exposées aux risques naturels	Annuelle	À renseigner grâce aux PPRL	D1, D2, E1



Priorités	Objectifs Spécifiques	Propositions d'indicateurs de suivi des incidences du PCIA 2021-2027	Unité	Précisions sur l'indicateur	Fréquence de renseignement	Modalités de renseignement	Dimension environnementale éclairée
	catastrophes						
	OS 2.vi : favorisant la transition vers une économie circulaire	Déchets évités par le réemploi, la réutilisation, la réparation et la valorisation	tonnes	Quantité de déchets valorisés dans les filières de réemploi, réutilisation, réparation, et valorisation	Annuelle	Se rapprocher de l'ADEME	B10, B11
	OS 2.vii : ... améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution	Actions de restauration, préservation et de valorisation des écosystèmes régionaux	nombre	Nombre de projets financés contribuant à l'amélioration des connaissances et/ou à la promotion/préservation des milieux naturels	Annuelle	À renseigner par les services instructeurs, au moment de l'instruction des projets	A1, A2, A3, A4, B8, C1
Renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la coopération régionale et faciliter la mobilisation de financements complémentaires dans l'optique d'améliorer la gouvernance du Programme	ISO1 : Le renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macro-régionales et des stratégies de bassin maritime, ainsi que d'autres stratégies territoriales	Nombre de formations à destination des acteurs institutionnels de la coopération / des décideurs/ des acteurs socio-économiques sur la prise en compte/ le suivi des enjeux environnementaux dans les programmes de coopération	Nombre de formations données ou nombre de participant		Annuelle	À renseigner par les services instructeurs/ les formateurs (nombre de participants)	Transversal